



La vente de graines de cannabis est ce legal ?

Par **net master**, le **01/08/2009** à **12:00**

Bonjour,
je suis resident en france et j'ai dans l'espoir de cree un site internet qui proposerais de vendre des graines de cannabis !

la loi ma l'air tres ambigu a se sujet , donc j'aurai aimais savoir si il etait possible de faire cela ?

car je sais qu'il y a une certaine tolerance , en sachant aussi que ce ne seras pas forcement la vente principal car il y auras beaucoup d'autre article legal proposer ,et qu'il sera clairement indiquer de partout sur le site et emballage que faire germer les graines et totatlement illegal et a leur propre risque ect...

Ci non ! ai je le droit de délocaliser mon site internet dans un pays qui autorise se genre de vente tout en continuant a resider en france en sachant aussi que la vente en france n'ai pas mon objectif principal et qu'il y aura aucune graine qui transitera par la france ?

je vous remerci d'avance pour vos reponses .

a bientot

Par **frog**, le **01/08/2009** à **15:46**

Totalement interdit et fortement déconseillé si tu ne veux pas avoir de la visite à six heures du

matin, peu importe où tu héberges ton site.

[citation]car je sais qu'il y a une certaine tolérance[/citation]
Tu sais mal.

Par **net master**, le **02/08/2009** à **13:37**

bonjour ,

merci pour votre réponse